

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

18 septembre 2020

## PROGRAMMATION DE LA RECHERCHE - (N° 3339)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 486

présenté par

Mme Rabault, Mme Manin, M. Juanico, Mme Tolmont, Mme Victory, M. Aviragnet, Mme Battistel, Mme Biémouret, M. Jean-Louis Bricout, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Faure, M. Garot, M. David Habib, M. Hutin, Mme Jourdan, Mme Karamanli, M. Jérôme Lambert, M. Letchimy, M. Naillet, Mme Pau-Langevin, Mme Pires Beaune, M. Potier, Mme Rouaux, M. Saulignac, Mme Untermaier, Mme Vainqueur-Christophe, M. Vallaud et les membres du groupe Socialistes et apparentés

-----

**ARTICLE PREMIER****RAPPORT ANNEXÉ**

À la dernière phrase de l'alinéa 139, après le mot :

« allouer »,

insérer les mots :

« , pendant leurs trois premières années, ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise prolonger la nouvelle dotation de démarrage des jeunes chercheurs sur trois années.

Le MESRI prévoit une dotation de démarrage de 10 000 euros la première année de recrutement des jeunes chercheurs. Afin que celle-ci soit réellement efficace, il est indispensable qu'elle ne s'arrête pas brutalement au bout d'un an. Aussi cet amendement propose-t-il de verser ce montant 3 années consécutives.